

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

*A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire*

Etaient présents : HOMBERT Liliane, BESIN Gérard, BENSEL Céline, VOGT Dominique, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, THUET Sophie, ANTONY Sandrine, BEAUDELOT Florent, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : VALENTE Victor, INVERNIZZI Corinne, BERINGER Emilie

Absente : PETER Céline

Procurations : VALENTE Victor à BESIN Gérard  
INVERNIZZI Corinne à RIEFFLE Edith  
BERINGER Emilie à BERINGER François

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se lever et à observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris survenus le vendredi 13 novembre 2015.

Madame Sophie THUET prend ensuite la parole et présente sa démission du conseil municipal. Cette démission est motivée par des raisons de santé qui ne lui permettent pas d'être suffisamment disponible pour assurer sa fonction. M. le Maire prend acte de sa démission et aborde l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
3. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE
4. DEMANDE DE DEPLACEMENT D'UN CANDELABRE D'ECLAIRAGE PUBLIC
5. CIMETIERE STE COLOMBE – TARIFS DES CONCESSIONS
6. ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMORCE DE L'EROSION MAITRISEE SUR LES SITES O1 ET F3
7. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
8. DIVERS ET COMMUNIQUES

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 25 rue des Erables, cadastré section 11 parcelle 592
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 25 rue du Canal d'Alsace, cadastré section 10 parcelles 9 et 10
- Délivrance d'une concession dans le cimetière Ste Colombe (tombe A45)

## **3. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est actuellement assurée pour les risques statutaires relatifs au personnel communal par un contrat groupe, négocié par le Centre de Gestion du Haut-Rhin. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2015. Le Centre de Gestion a donc entrepris une nouvelle consultation à laquelle la commune a décidé de se joindre par une décision du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015, fixant les modalités de participation des collectivités au frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 21 septembre 2015, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFCAP ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

**Vu** l'exposé du Maire ;

**Considérant** la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;  
**Considérant** que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;
- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019, selon les modalités suivantes :

Assureur : CNP Assurances / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

*Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :*

Les risques assurés sont : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité. (\*)

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,17 %.

*Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :*

Les risques assurés sont : agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique. Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %.

- **PREND ACTE** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

#### **4. DEMANDE DE DEPLACEMENT D'UN CANDELABRE D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Fabrice WINTZER, demeurant 12 rue des Erables à Blodelsheim a informé la Mairie de la gêne que représente le candélabre d'éclairage public implanté devant sa parcelle. Ce candélabre est en effet positionné devant son entrée de garage et gêne fortement les entrées et sorties de véhicules.

Le devis sollicité afin d'estimer le coût du déplacement du candélabre de 2 mètres vers le sud indique un montant de 1 476,60 €. Ce devis a été adressé par courrier au demandeur en lui précisant que la prise en charge totale de ces frais serait à sa charge. Monsieur WINTZER sollicite à présent l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Suite à l'exposé du dossier et après discussion, le Conseil Municipal,

**Considérant** que le candélabre d'éclairage public a été implanté lors des travaux de viabilisation de l'AFUA Hardt ;

**Considérant** que le permis de construire déposé en 2008 par Monsieur WINTZER est ultérieur à l'implantation de ce candélabre et, par conséquent, le demandeur a réalisé son projet de construction en toute connaissance de cause ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de laisser à la charge du demandeur la totalité des frais de déplacement dudit candélabre.

## 5. CIMETIERE STE COLOMBE – TARIFS DES CONCESSIONS

Madame Céline BENSEL présente et commente le tableau tarifaire des concessions de cimetière tel qu'il a été défini en séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2008.

Les tarifs des concessions de tombes cinéraires et des cases à urnes du cimetière Ste Colombe avaient alors été déterminés au vu du coût élevé de ces investissements pour la commune. En cas de renouvellement de concession, ces tarifs ne sont donc plus pertinents.

Sur proposition de Céline BENSEL, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs des concessions conformément au tableau suivant :

<b>Cimetière STE COLOMBE</b> <b>Tarifs pour une concession de 15 ans</b>		
	<b>1<sup>ère</sup> concession</b>	<b>Renouvellement</b>
Tombe de 4 m <sup>2</sup>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>
Tombe de 2 m <sup>2</sup>	<b>40 €</b>	<b>40 €</b>
Tombe cinéraire avec cave à urne et entourage	<b>850 €</b>	<b>85 €</b>
Cases 2 urnes dans le columbarium	<b>600 €</b>	<b>60 €</b>
Cases 4 urnes dans le columbarium	<b>1 000 €</b>	<b>100 €</b>

<b>Cimetière ST BLAISE</b> <b>Tarifs pour une concession de 15 ans</b>		
	<b>Avec autorisation d'inhumer</b>	<b>Sans autorisation d'inhumer</b>
Tombe de 4 m <sup>2</sup>	<b>80 €</b>	<b>35 €</b>
Tombe de 2 m <sup>2</sup>	<b>40 €</b>	<b>20 €</b>

N.B. :

- Les tarifs des concessions du cimetière St Blaise restent inchangés en cas de renouvellement.
- Ces tarifs sont applicables à compter du 15 juin 2015.

## 6. ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMORCE DE L'EROSION MAITRISEE SUR LES SITES O1 ET F3

Il est procédé, du 2 novembre au 3 décembre 2015, à une enquête publique relative à la demande présentée par EDF Unité de Production Est portant sur les travaux d'amorce de l'érosion maîtrisée sur les sites O1 et F3.

Conformément aux dispositions de l'article R214-8 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande dès l'ouverture de l'enquête.

Après présentation du dossier par M. le Maire et discussion, le Conseil Municipal,

- S'interroge sur les éventuels risques de fragilisation des berges suite aux turbulences provoquées dans le Rhin
- Perçoit un danger pour le site historique de la Maison des cigognes, situé au niveau de ces travaux, ainsi que pour le chemin de halage
- Emet un **AVIS FAVORABLE AVEC les RESERVES** ci-dessus mentionnées
- Charge M. le Maire de transmettre ces observations à la Préfecture du Haut-Rhin.

## 7. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Ce point est reporté et sera abordé lors du prochain conseil municipal.

## 8. DIVERS ET COMMUNIQUES

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion :

- permis de construire n° 15 B 0012 à 0016

### b) Informations de la communauté de communes « Essor du Rhin »

Le permis de construire de la déchetterie intercommunale est toujours en cours d'instruction.

La Commission Périscolaire et Extrascolaire s'est à nouveau réunie le 16.11.2015 pour poursuivre les travaux d'harmonisation des systèmes d'accueil existants.

### c) Elections régionales

Le scrutin régional aura lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015 dans la salle multi-activités de l'école Les Tilleuls. Un tableau d'inscription circule afin d'organiser les permanences au bureau de vote.

### d) Chantier aire de jeux

L'entreprise EPSL a démarré les travaux jeudi 19.11.

L'opération représente un coût de 35 894,44 € TTC, décomposé comme suit :

- Structures de jeux : 18 026,80 €
- Terrassement des zones : 3 465,84 €
- Clôture de l'aire de jeux : 5 361 €

Conformément à la proposition de la Commission Technique, la commune prend en charge la clôture autour de la MJC pour un montant de 9 040,80 €.

e) Installation du dégrilleur

L'entreprise 2 CAE s'est rendue à la station du Muhlbach semaine 47 pour une préparation du site. La livraison du dégrilleur est prévue pour le mardi 24.11.

f) Divers

**Fête de Noël** : Céline BENDEL fait circuler aux conseillers présents une feuille d'inscription au repas du 29.11.

**Visite Pont-à-Mousson** : une visite de l'usine Pont-à-Mousson est prévue la journée du mercredi 9 décembre 2015. Les personnes intéressées par ce déplacement sont invitées à s'y inscrire avant le vendredi 27.11.

**Etat d'urgence** : suite aux attentats de Paris et du Stade de France le 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été décrété sur l'ensemble du territoire. Afin d'informer les élus du département des incidences locales de cette mesure, le Préfet a organisé une réunion exceptionnelle le jeudi 19 novembre où M. le maire s'est rendu.

**Campagne de distribution de comprimés d'iode** : à l'instar de toute commune faisant partie du périmètre particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Fessenheim, la commune de Blodelsheim est concernée par les actions de protection de ses administrés. En 2009, une distribution de comprimés d'iode avait été organisée à ce titre. Ces comprimés arrivant prochainement à péremption, une nouvelle distribution aura lieu en 2016.

**Conseil municipal des enfants** : Liliane HOMBERT informe le conseil que suite aux élections du 13 novembre, Lou TOUSEAU a été élue Petit Maire.

**GERPLAN – sentier botanique** : Francine SITTLER annonce que la Maison de la nature présentera le projet de sentier pédagogique au Conseil Municipal des enfants le 11 décembre 2015. L'inauguration du sentier est prévue pour le 10 juin 2016.

Etienne SARTORIO demande qu'un aspirateur à feuilles soit acheté pour les services techniques. Cet investissement sera prévu au budget 2016.

La séance est levée à 22 h 30.

Blodelsheim, le 7 décembre 2015

Le Maire,



François BERINGER